



AGETIP CAF

AGETIP CAF

AGENCE D'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'INTÉRÊT PUBLIC EN CENTRAFRIQUE

N° 128/AGT-CAF/DG/DT/SPM PUSEB/20

Bangui, le 28 FEV 2020

SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

Pays : République Centrafricaine
Projet : Projet d'Urgence de Soutien à l'Education de Base (PUSEB)
Crédit/Don : D 3290.
N° d'identification du projet : P 164295

Mission d'Opérateur d'exécution des travaux de construction et de réhabilitation des ouvrages scolaires dans les zones d'intervention du PUSEB citées ci-après : Ouham Pendé, Bamingui Bangoran, Vakaga, Ouaka et Basse-Kotto.

1, Le Gouvernement de la République Centrafricaine a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la mise en œuvre du Projet d'Urgence de Soutien à l'Education de Base (PUSEB), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « *Mission d'Opérateur d'exécution des travaux de construction des ouvrages scolaires dans les zones du PUSEB citées ci-après : Ouham-Pendé, Bamingui-Bangoran, Vakaga, Ouaka et Basse-Kotto.* »

2. Placé sous l'autorité directe de l'Unité de Gestion et de Coordination du PUSEB, la firme devra exécuter les prestations et tâches suivantes :

- Extension des salles de classe ;
- Réhabilitation des salles de classe ;
- Construction et réhabilitation des toilettes ;
- Construction des points d'eau ;
- Construction des aires de jeux et terrains de sport ;
- Fourniture des mobiliers scolaires (table-bancs, bureaux, chaises, etc.) ;

3. Les prestations sont divisées en plusieurs lots par Zone géographique. Il existe **Cinq (05) zones à savoir : (i) Ouham-Pendé, (ii) Bamingui-Bangoran, (iii) Vakaga, (iv) Ouaka et (v) Basse-Kotto.** La durée totale de la mission est de **Six (06) mois** calendaires pour chaque lot. La période prévisionnelle de démarrage est le mois de juin 2020. Une Firma peut soumissionner pour la totalité des lots de sa zone. Cependant, un même consultant (firme) ne peut être attributaire que d'un lot.

4. Le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire (MEPS), à travers l'Unité de Gestion et de Coordination du Projet (UGC) et son Agent Fiduciaire AGETIP-CAF, invite les firmes de consultants (« Consultants »), admissibles à manifester leur intérêt, à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises (ONG Nationale légalement constituée), le personnel qualifié (Ingénieur de Génie-Civil) et une expérience pertinente pour l'exécution de la mission.

5. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- (a) Avoir une expérience confirmée d'au moins **Deux (02) ans** dans l'exercice des activités en tant qu'Organisation Non Gouvernementale ;

- (b) Fournir des références (tableau incluant brève description des prestations, la période d'exécution (début et fin), le montant des prestations, le Client et ses coordonnées, le rôle du Consultant (sous-traitant, co-traitant, exécutant principal).
 - (c) Fournir l'organigramme et liste du personnel permanent.
 - (d) Avoir réalisé des missions similaires (construction et réhabilitation des ouvrages) avec les partenaires au Développement ou les ONGs internationales ;
6. Il est porté à l'attention des Consultants (ONGs nationales) que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » de janvier 2011 (version révisée en juillet 2014) (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
 7. Les Consultants (ONGs nationales) peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitance.
 8. Un Consultant (ONG nationale) sera sélectionné selon la méthode de **Sélection dans le Cadre d'un Budget Déterminé (SCBD)** telle que décrite dans les paragraphes 7.4 à 7.5 de la Section VII du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de Juillet 2016. La version française des directives susmentionnées est accessible au site Web de la Banque Mondiale sur www.worldbank.org/procure
 9. Les Consultants (ONGs nationales) intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures d'ouverture de bureaux de **7 h 30 mn à 15 h 30 mn**.
 12. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées, à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier au plus tard le **Lundi 17 Mars 2020**. Les plis cachetés seront expressément libellés comme suit :

Bureau de l'AGETIP-CAF- AGENT FIDUCIAIRE DU PUSEB

Manifestation d'intérêt pour le Recrutement des Firmes en vue d'effectuer la Mission d'Opérateur d'exécution des travaux de construction des ouvrages scolaires dans les zones du PUSEB citées ci-après : Ouham Pendé, Bamingui Bangoran, Vakaga, Ouaka et Basse-Kotto

A l'attention de Monsieur Marcel NGANASSEM, Directeur Général de l'AGETIP CAF, sise 82 Rue de Flandres (derrière le Terminal Nord des Bus Urbains) - B.P 895 (Bangui – RCA) – Téléphone: (+236) 75 50 40 42/75 55 06 80/75 05 54 17, E-mail : mnganassem@yahoo.fr

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGETIP CAF



Marcel NGANASSEM